Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 022-212202261-20261119-261119_10-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PLOUMILLIAU

N° 261119-10

SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, les dix-neuf novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Ploumilliau sous la présidence de M. YANN KERGOAT, Maire

Nombre de conseillers : 19 **Présents :** 16 **votants :** 19 **procurations** : 3

PRESENTS : M. YANN KERGOAT, Mme MOLLE ANABELLE, M. THOMAS FREDERIC, M. LE GALL SYLVAIN, Mme PERON EMILIE, M. LE QUELLEC LAURENT, M. FOLLEZOUR HUBERT, Mme MADAULE-LOUET MARTINE, M. BIDEAU DIDIER, Mme TOUDIC-LE GALL LUCILLE, M. JOURNAUX NICOLAS, Mme KERJEAN VANESSA, Mme DUBUIS CAROLE, M. VENY FREDERIC, Mme CARN SANDRINE

POUVOIRS :
Mme BASSET HELENE donne pouvoir à Mme MOLLE ANABELLE, Mme. DANIEL-EROKO CINDY donne POUVOIR à M. JOURNAUX NICOLAS, M. CARTRY ALAIN donne pouvoir à M. KERGOAT YANN
Mme LOUET Martine a été élue secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : APPROBATION DES TRAVAUX DE REPARATION D'URGENCE SUR LES TOITS PLATS DU RESTAURANT SCOLAIRE
Monsieur le Maire rappelle l'historique des travaux sur le bâtiment,
Dés 2018, la commission de sécurité a mis en évidence la réalisation de travaux dans le restaurant scolaire, sans permis de construire, déclaration préalable ou autorisation de travaux déposés en bonne et due forme auprès des autorités compétentes par la commune.

Ces travaux concernaient l'installation d'un self dans le réfectoire élémentaire, l'installation de faux plafonds acoustiques dans ce même réfectoire, et l'installation de membranes d'étanchéité sur les toitures terrasses du bâtiment.
Sur la base des rapports des Commissions de Sécurité de 2018 et 2019, des dossiers d'urbanisme ont été déposés en 2026 pour régulariser, sur le plan administratif, les travaux réalisés.

Sur le plan technique, à la demande de la commune, la société SOCOTEC a établi, suite à visite, en mars 2025, un Rapport de Vérification Réglementaire Après Travaux (RVRAT) permettant de valider les travaux d'installation du self, du faux plafond acoustique, de remplacement d'une porte coupe-feu et de la hotte de la cuisine.

Cependant, pour les travaux d'étanchéité des toitures-terrasses, les documents dont disposent la commune n'ont pas permis de prouver la bonne exécution des travaux, dans les règles de l'art et le respect des règlements de sécurité incendies en vigueur.
De fait, la commune n'a pas d'autre choix que de faire remplacer les membranes d'étanchéité des toitures-terrasses par un dispositif aux normes afin d'obtenir la conformité des travaux et la levée de l'avis défavorable de la commission de sécurité.
Un premier devis sur cette base a été établi par le couvreur, pour un montant de 24 864 € TTC.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 022-212202261-20261119-261119_10-DE

Une vérification de l'état du support avant d'entreprendre les travaux a mis en évidence que le complexe membrane /panneaux OSB a été posé au-dessus de l'ancienne étanchéité de la toiture terrasse, sans respect des règles de l'art ni de la réglementation en matière de sécurité incendie, nécessitant une dépose complète afin de poser un nouvel ensemble d'étanchéité conforme.
Cette adaptation implique un surcout de l'ordre de 9 088 € TTC, soit un coût total de 33 952 € TTC pour les 2 devis.

VU l'avis favorable de la commission bâtiment du 12 novembre 2026

ENTENDU l'exposé du Maire,

CONSIDERANT l'urgence de la situation et de la nécessité de mettre en conformité le bâtiment afin de faire lever l'avis défavorable de la commission de sécurité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE les deux devis de l'entreprise de couverture Baumgarthen pour des montants respectifs de 24 864 € TTC et 9 088€ TTC soit 33 952 € TTC au total.

Fait et délibéré à PLOUMILLIAU, les jour, mois et an susdits

Le Maire de PLOUMILLIAU	La secrétaire de Séance
Yann KERGOAT	Mme LOUET Martine